

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2006 À 21 HEURES

PUBLIE LE

- 9 OCT. 2006

L'An Deux Mille Six, le 26 Septembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 26 Septembre 2006 à 21 Heures, en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Marcel COULIOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS (Pouvoir de Madame Geneviève PARMENTIER), Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES (Pouvoir de Monsieur Louis BARRET), Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir de Monsieur Christian BONZI), Jean SICARD, Pierre COSTES (Pouvoir de Monsieur Michel FRANQUES), Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY, Marcel COULIOU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Michel ALBINET,

Membres suppléants votants : Mesdames, Monsieur, Josette BÈS, Josian VAYRE, Eliane CARLES, Doris HUCHEDÉ

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Claude RAMON, Élisabeth LARAUD, Christiane SÉGURA, Jean-Philippe ROQUES

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Louis GOMBAUD, Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Louis BARRET (Pouvoir à Monsieur Pierre FERRIÈRES), Dominique BILLET, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Pierre-Yves LAMBOLEZ), Michel FRANQUES (Pouvoir à Monsieur Pierre COSTES), Max AMIEL, Thierry GINESTET, Michel ANDRAL (Pouvoir à Madame Doris HUCHEDÉ), Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES (Pouvoir à Madame Eliane CARLES)

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRE, Barbara DESVALS-BARBEY, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, André BAUP, Bruno CRUSEL, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Jacques HUC, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Patrice MANGIONE, Gérard SOULOMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU,

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 36

Votants : 34

N° 3 - 87 / 2006 : TAXE PROFESSIONNELLE - EXONÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS LES ZONES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET PARTICIPANT À UN PROJET DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Pilote : Finances et budget

Autres services concernés : Développement économique

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

PUBLIE LE

- 9 OCT. 2006

L'article 1466 E du code général des impôts prévoit la possibilité d'exonérer de la taxe professionnelle, pendant une période de cinq ans, les établissements participant à un projet de recherche et de développement et implantés dans une zone de recherche et de développement d'un pôle de compétitivité.

Pour être applicable aux impositions établies au titre de 2006, la délibération doit être prise dans les trente jours suivants la parution des décrets de délimitation des zones. Par courrier du 8 septembre 2006, le Trésorier-payeur général du Tarn précise qu'un report de délai a été accordé jusqu'au 30 septembre 2006 pour les décisions en matière de taxe professionnelle au titre de l'année 2006.

La zone de recherche et de développement du pôle de compétitivité n° 20057123 dénommé "pôle Midi-Pyrénées et Aquitaine aéronautique, espace et systèmes embarqués" vient d'être définie par le décret n° 2006-852 du 12 juillet 2006, publié au journal officiel le 13 juillet 2006.

La zone de recherche et de développement du pôle de compétitivité n°20054872 dénommé "pôle cancer-bio-santé" vient d'être définie par le décret n° 2006-1056 du 25 août 2006, publié au journal officiel le 26 août 2006.

Compte tenu de l'intérêt de cette mesure pour favoriser la création ou l'implantation d'entreprises, ou d'établissements appartenant à des entreprises, participant à ces projets de recherche et de développement, je vous propose de décider cette exonération à compter de l'année 2006.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1466 E du code général des impôts,

Vu les décrets N° 2006-852 du 12 juillet 2006 et N° 2006-1056 du 25 août 2006,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↘ DÉCIDE d'exonérer de taxe professionnelle, pour la part lui revenant, les établissements situés dans les zones de recherche et de développement des pôles de compétitivité et participant à un projet de recherche et de développement, à compter de l'année 2006.

Pour extrait conforme,
Fait le 26 Septembre 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE

